

« POUR LES AVEUGLES
PAR LES AVEUGLES »

BULLETIN MENSUEL
de
**L'UNION DES AVEUGLES
DE GUERRE**
et
**Journal des Soldats Blessés
aux Yeux**



SOMMAIRE

Nos pensions. — Exposition de Nancy. — Foire de Paris (Compte rendu et considérations). — A propos de l'Optophone.

Notes et Informations

Chemins de fer. — Un essai au bord de la mer. — Prothèse et appareillage. — Attribution de machines à écrire. — Carte d'identité. — Avis.

Chronique de l'U. A. G.

Entre nous. — Procès-verbal du Conseil d'administration du 29 mai 1921. Réunion de la section des masseurs du 24 juillet 1921. (Compte rendu de la séance des tricoteurs du 29 mai 1921 (section parisienne). — Réunion des brossiers. — Avis aux brossiers. — Avis aux tricoteurs. — Avis aux canneurs. — Nomination dans la Légion d'honneur (*suite*). — Liste d'aveugles par département.

Administration :

au Siège de l'U. A. G., 38, rue du Mont-Thabor, PARIS (1^{er})
TÉLÉPH : Central 44-88

8-F604

COMITÉ DE PATRONAGE

M. le général MAUNOURY, président ; M. BARTHOU, ministre de la Guerre ;
M. BRIEUX, de l'Académie Française, président honoraire de l'U. A. G. ;
M. le général BALFOURIÉ, président de l'Association Valentin Haüy ;
M. BORREL, député, ancien sous-secrétaire d'Etat ;
Mme Marthe BRANDÈS présidente de l'Abri du Soldat Aveugle ;
M. BRISAC, préfet ;
M. J. RIDGELY CARTER, secrétaire général du Comité Franco-Américain pour les aveugles de guerre ;
M. Paul DE CASSAGNAC, député ;
M. Maurice DONNAY, de l'Académie Française, président de « Pour le Foyer du Soldat Aveugle » ;
M. DUCO, médecin-inspecteur ;
M. le colonel FABRY député ;
M. FRIBOURG, député ;
Miss Alice GETTY, directrice-fondatrice de l'imprimerie pour les aveugles de guerre « La Roue » ;
M. Justin GODART, ancien sous-secrétaire d'Etat au service de santé, député de Lyon ;
M. le comte de GRAMMONT, président de l'« Aide aux Soldats Aveugles » ;
Miss GRASS HARPER représentante de la Croix-Rouge américaine ;
Miss WINIFRED HOLT, présidente du Comité Franco-Américain pour les aveugles de guerre ;
Mme Léopold KAHN, présidente, fondatrice de l'École de massage des soldats aveugles ;
Mme Géo KESSLER, présidente du « Permanent Blind Relief War Fund incorporated » ;
M. KRUG ;
Mme LEGRAND, vice-présidente de la Familiale.
M. LUGOL, député ;
M. le général de MAUD'HUY député ;
M. E. MEYER, conseiller d'Etat ;
M. le docteur MORAX, président de la Société « Les Ateliers d'Aveugles » ;
M. Henry PATÉ, député ;
M. Pierre RAMEIL, député ;
M^e HENRI-ROBERT, ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats ;
M. VALLON, Inspecteur général des Services extérieurs du ministère des Pensions ;
M. VALLERY-RADOT, président honoraire de la Société « Les Amis des Soldats Aveugles » ;
M. Constant VERLOT, député, président de la Conférence des Œuvres d'Aveugles ;
M. le Professeur WALTHER, membre de l'Académie de médecine.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : GOUBIN.

Vice-Présidents : ROY (Georges), GUDEFIN (Marcel) ; BOIS (Paul).

Secrétaire général : IZAAC.

Membres : ALBERT, AMAR, ANTOINE, ARNAULT, AUBIN, BARDOUX, BÉRTRAND, BOUDANT, BOURGUIGNON, CONAN, DELAGE, DUFOURC, ÉCAL, HERON, LAFFARGUE, LACARDE, LALLEMANT, LÉLOUP, NOIREAUX, ROY, RENÉ, SIGAULT, TOUDOURI, WEBBER.

Trésorier : M. BOETZEL, ancien élève de l'École Polytechnique, directeur de la Compagnie « Le Soleil ».

NOS PENSIONS

Au cours de nos efforts pour obtenir l'amélioration de nos pensions dans la forme et l'esprit de notre dernière Assemblée générale, il nous a paru indispensable de nous mettre d'accord avec les plus grandes associations de mutilés.

Le Conseil d'administration a nommé une Commission des Pensions chargée d'agir. Celle-ci s'est mise en rapports successivement avec les Associations ci-après, nommées dans l'ordre chronologique des rendez-vous :

L'Union Nationale des Combattants, où sont allés : Toudouri, Roy G., Izaac ;

L'Union Nationale des Mutilés et Réformés, où sont allés : Favret, Izaac, Laffargue ;

L'Union Fédérale des Associations Françaises de Mutilés et Réformés chez laquelle se rendirent : Dufourc, Favret, Izaac, Laffargue ;

Enfin à l'Association Générale des Mutilés de la Guerre se rendirent : Arnault, Izaac.

Quelques membres de la Commission se sont également mis en rapport avec le Groupement des Officiers Mutilés.

Nous sommes heureux de dire ici que nous avons trouvé auprès de toutes l'accueil le plus sympathique et l'accord s'est fait sur les quatre points que nous demandions comme un minimum. A savoir :

Majorations pour invalidités multiples ; cumul des pensions d'ancienneté et de la pension proportionnelle avec la pension d'invalidité du soldat ; le principe de l'échelonnement par grade et les majorations pour enfants.

Ayant appris récemment que le colonel Picot allait déposer en faveur des orphelins une proposition tendant à porter à 600 francs l'allocation allouée, immédiatement la Commission a délégué Laffargue, Roy Georges, Izaac auprès du rapporteur probable M. About, qui leur a donné l'assurance que le projet serait adopté selon toute probabilité et que nous obtiendrions satisfaction en ce qui concerne les enfants.

EXPOSITION DE NANCY

L'Exposition de Nancy a été organisée pour toutes les victimes de la guerre par l'Union Fédérale. Nous y avons été invités et avons occupé un stand particulièrement bien placé. Le choix avait été en effet laissé à notre volonté.

Nos exposants au nombre de 138 ont envoyé des marchandises variées qui ont été installées sur des comptoirs divers. Des affiches spéciales indiquaient que ces objets avaient été effectués par des aveugles de guerre. Des vendeurs spéciaux s'occupaient de la présentation au public et des renseignements à fournir. La vente fut active et il ne resta pas de stock en souffrance. Des tracts de tous genres ont été distribués à un nombreux public; les uns relatifs au travail de l'aveugle et objets fabriqués, les autres plus généraux traitant des buts de l'Union.

L'U. A. G. avait envoyé deux commissaires aveugles qui furent en même temps membres auditeurs au Congrès de Nancy qui se tenait à la même époque. Toute la presse a rendu compte des discussions importantes et intéressantes qui eurent lieu.

D'une manière générale, nous sommes assez satisfaits de notre exposition. Nous pensons cependant que nous pourrions mieux faire à l'avenir dans une circonstance analogue. C'était, en effet, notre première exposition de ce genre; elle avait été d'autre part un peu hâtivement préparée, car les invitations de l'Union Fédérale avaient été tardives, d'où, fatalement, quelques erreurs.

Certains camarades ont prévenu à la fois le Commissaire général et nous-mêmes, pour cela aucune difficulté n'a surgi.

Certains ne se sont mis en rapports qu'avec le Commissaire général; d'autres n'ont pas donné le détail de leurs prix à la liste de leurs objets. D'autres encore ont oublié de marquer les prix sur leurs articles; il en est nécessairement résulté quelques difficultés. Ces petites imperfections seraient évidemment faciles à éviter dans l'avenir.

L'idée fut heureuse et la réclame très efficace, car un public nombreux avait été attiré par l'importance de cette exposition.

Nous remercions aussi tout particulièrement Mme Lambert, de Nancy, qui s'est occupée avec un dévouement remarquable de l'organisation et de la vente.

Note de la rédaction

Certains camarades ne s'étant pas adressés à nous, ou n'ayant pas donné les détails nécessaires n'ont pas eu encore leur compte arrêté, mais nous les prions de ne pas s'impatienter; ils recevront sous peu

satisfaction, tout comme les camarades qui se sont adressés directement à nous dans les conditions voulues et qui sont actuellement tous remboursés.

FOIRE DE PARIS

Compte rendu. — Considérations.

L'Union reconnue d'utilité publique se doit désormais d'accroître ses moyens d'action et de tendre ses efforts pour la réalisation des vastes projets définis dans ses statuts. Certes, l'amélioration de nos pensions reste encore au premier plan de nos préoccupations. Nous croyons cependant que des expositions, comme la Foire de Paris, dont nous allons vous entretenir ou comme l'Exposition de Nancy, dont il vous sera rendu compte dans un autre article, sont un excellent moyen de propagande et peut-être l'U. A. G. y puisera-t-elle un enseignement utile pour l'organisation du travail, si délicate et si complexe et jusqu'ici si difficile à réaliser.

Grâce à l'activité du baron de Traversay, vice-président du Comité d'Action et de Mme Chevalier, membre de ce Comité, nous avons pu nous installer à la Foire de Paris, d'une manière un peu rudimentaire sans doute, mais suffisante.

Nous adressons ici nos remerciements à tous ceux qui ont bien voulu nous aider et en particulier à M. Milinaire qui nous a autorisé à nous installer sous son hangar, à M. Lapeyrère qui, gracieusement, procéda à l'installation.

Quelques camarades ont bien voulu par esprit de solidarité faire devant le public de la foire des démonstrations pratiques du travail. Ces démonstrations attirent l'attention plus encore que les expositions d'objets, car l'acheteur dont la méfiance est sans cesse en éveil a toujours une tendance naturelle à penser qu'une exposition est une sélection d'objets très soignés et que l'exécution de sa commande, s'il en fait, n'aura peut-être pas tout le fini, la perfection désirables. Il est mis en confiance par une exécution dont il est témoin. Il y a du reste déjà eu quelques résultats heureux sous la forme de commandes adressées à deux membres de province.

Des tracts et des listes contenant l'adresse et la profession des membres de l'Union ont été distribués. Les camarades ont travaillé sous l'anonymat le plus absolu. C'est donc par pur dévouement et par solidarité qu'ils se sont astreints à cette tâche ingrate. Les camarades doivent s'en souvenir et les en féliciter. Cet état d'esprit est du reste celui dont toute l'Union est animée. Il nous faut le conserver, l'accroître encore si possible. C'est par des concessions mutuelles, c'est par

notre solidarité, notre cohésion que l'U. A. G., chaque jour plus forte, plus puissante, pourra poursuivre dans l'intérêt de chacun et de tous les projets que nous avons formés : vivre et prospérer.

A titre d'indication, voici ci-après les métiers représentés :

Brossier, fabricant de filets, menuisier, tonnelier, tricoteur, vannier.

A propos de l'Optophone

Comment rendre l'écriture en noir susceptible d'être lue par les aveugles de la même manière qu'ils lisent le Braille ?

J'ai bien souvent entendu dire que les aveugles ne peuvent pas lire par le toucher les caractères ordinaires d'imprimerie, même en dessinant leurs contours en relief au moyen d'un trait continu. Les contours ronds ne sont en effet pas aussi sensibles au toucher que les points de l'écriture Braille. Ceci vient de ce qu'il faudrait agrandir les lettres ordinaires dans de très grandes proportions, et aussi que la partie intérieure de la lettre non soutenue ne se trouve pas repoussée en même temps que le contour de celle-ci. C'est ce qui empêche, par exemple, de distinguer les lettres A, O, E, qui toutes trois donnent l'aspect d'un cercle en relief.

Le procédé que je me propose de décrire aujourd'hui consisterait à agrandir l'écriture en noir, dans des proportions telles que les lettres soient lisibles, non pas avec l'extrémité de l'index, mais avec les extrémités des trois ou cinq doigts. Le relief serait de trois millimètres environ. Il pourrait même être porté à la valeur voulue.

Avant de vous soumettre mon idée, je vais vous faire connaître les raisons qui m'ont amené à la concevoir. Malgré que l'optophone soit un appareil extrêmement ingénieux, il ne me paraît pas apte, tel qu'il est construit, à rendre de réels services, car il nécessite un entraînement assez long et des réglages assez minutieux.

D'après la description de l'optophone que j'ai donnée dans le bulletin de l'U. A. G. et la *Lumière* on voit qu'une ligne verticale en noir, telle que la lettre I, par exemple, est donnée dans le récepteur téléphonique de l'appareil par un bruit composé de notes : do, ré, mi, sol, sonnante ensemble. On conçoit assez facilement que la lecture est très difficile car le téléphone donne soit des notes isolées, soit des bruits composés du son simultané de plusieurs notes (cinq au maximum). Il est assez difficile de se rendre compte si les bruits sont composés par deux, ou trois, ou quatre, ou cinq notes, et deviner ensuite la forme des caractères qu'elles représentent : les caractéristiques peuvent se deviner d'après la forme géométrique de la lettre.

Il faut donc avoir présentes à la mémoire les caractéristiques de toutes les lettres majuscules, minuscules, chiffres, signes de ponctuation, etc., etc. Un appareil réellement pratique doit autant que possible ne demander aucun effort de mémoire ou aucun entraînement spécial, si l'on veut qu'il se généralise, car l'attention que l'on est obligé de porter pour reconnaître chacune des lettres composant les mots fait oublier le sens de la phrase.

II. — Fonctionnement de l'appareil

Le papier portant l'écriture noire est fortement éclairé par une lampe électrique. Dans une plaque de métal placée à une très petite distance du papier, on a percé, suivant une ligne perpendiculaire à la direction des lignes d'écriture, une série de petits trous très rapprochés.

Suivant que l'on déplacera cette plaque vers la droite ou vers la gauche, au travers de ces petits trous, on verra passer des noirs et des blancs.

... Appliquons alors le principe de l'optophone. Nous savons que le courant passe chaque fois que le petit trou se trouve en face du noir de l'écriture et ne passe pas lorsqu'il est en présence du blanc. Nous aurons alors autant de circuits électriques que de petits trous dans la plaque de métal. Envoyons ces différents circuits dans des électro-aimants.

Chaque fois qu'un petit trou passera sur du noir, l'électro correspondant sera capable d'attirer des tiges de fer placées verticalement dans un châssis l'une à côté de l'autre et très rapprochées, et de les soulever de la valeur correspondante au relief de l'écriture que l'on désire.

Il reste bien entendu que la série des électro-aimants qui est placée dans la même direction que la ligne des petits trous est solidaire de la plaque de métal et l'accompagne dans ses mouvements. Il est facile de voir que la lettre obtenue aura rigoureusement la forme des lettres noires et les lignes servant à dessiner leurs contours seront représentées par de petits points très rapprochés. Cet appareil aurait l'avantage de pouvoir représenter n'importe quelle forme de contours et de ce fait permettrait de lire l'écriture personnelle si toutefois elle est déjà lisible à l'œil nu, car l'optophone ne peut lire que les lettres ayant une forme régulière. L'optophone ne permet donc pas de lire sans étude préalable les alphabets des langues étrangères. Pour en représenter les différents contours il deviendrait donc possible de faire transcrire par l'appareil que je viens de décrire les dessins géométriques ou schémas divers.

Construit d'assez grande dimension il pourrait reproduire en quelques instants les pages d'imprimerie avec leurs dessins, ce qui serait juste le temps nécessaire de faire passer devant la rangée des petits trous la surface de la feuille de papier à reproduire.

La dépense du courant électrique serait insignifiante.

Un grand nombre d'autres combinaisons se présentent également car chacun des petits électros pourrait aussi agir sur des poinçons qui perforeraient le papier au lieu d'attirer comme précédemment les petites tiges de métal.

Une seconde combinaison consisterait à actionner au moyen de ces électros de petits marteaux tapant sur des timbres de sons différents.

Une troisième combinaison pourrait être aussi réalisée en plaçant la main sur une plaque de métal se déplaçant dans le sens de la lecture et par une série d'ouvertures, les petits marteaux précédemment décrits, viendraient par de petits chocs ou des pressions continues, dessiner dans la main la forme des caractères. Les combinaisons ne manquent pas ; car ces mêmes petits électros pourraient servir de relais si leur puissance n'était pas suffisante, et commander des interrupteurs placés dans des circuits pouvant actionner des dispositifs de toutes puissances.

L'optophone paraît tout indiqué pour reconnaître les couleurs en disposant des verres de toutes couleurs sur le passage du rayon lumineux qui, en temps ordinaire, est dirigé vers l'écriture. Le maximum de son devra être entendu lorsque la couleur de l'objet à reconnaître sera la même que celle du verre placé devant la petite lampe de l'appareil.

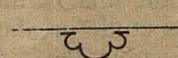
Bocquet.

Note. — La lecture de cet intéressant article m'a fait penser que le principe de l'optophone pourrait peut-être s'appliquer heureusement au téléphone.

On sait que les standards à volets ont été remplacés par les standards à lampe qui mettent les aveugles dans l'impossibilité de s'en servir.

Nous soumettons aux savants qui sont intéressés à l'optophone, l'idée de la possibilité de l'application du principe de l'optophone au téléphone.

ISAAC.



NOTES & INFORMATIONS

CHEMINS DE FER

Quelques camarades s'inquiètent des lenteurs apportées à la situation concernant la gratuité du transport demandée pour notre guide. L'Union suit de près la question et espère que Chambre et Sénat ne tarderont pas à se mettre d'accord.

Notre attention a été, d'autre part, attirée sur nos membres résidant aux colonies et qui ne bénéficient pas même des réductions qui nous sont accordées sur la métropole. En effet, la loi du 14 février 1920 sur les tarifs des chemins de fer dont l'article 2 a institué des réductions pour les grands invalides, n'est applicable qu'aux six grands réseaux dont la concession a fait l'objet d'une convention passée directement entre l'État et les compagnies exploitantes.

A la suite d'interventions diverses auprès de préfets dans beaucoup de départements, les Compagnies ont accepté la concession de certaines réductions, le plus souvent 50 o/o en faveur des mutilés bénéficiaires de la carte d'invalidité. Mais dans la plupart des colonies, aucune mesure de ce genre n'avait été envisagée.

Sur la demande pressante de l'Union, l'Office National vient d'intervenir à ce sujet auprès du ministre des Colonies.

Nous espérons qu'une solution heureuse ne saurait tarder.

D'autre part, sur la demande des camarades de la région parisienne, l'Union est intervenue auprès de la Compagnie des Chemins de Fer de Paris à Arpajon. Les difficultés étaient accrues par le fait que deux départements étaient intéressés à la question. Nous sommes heureux d'informer nos camarades que, désormais ils seront transportés gratuitement par cette compagnie, sous réserve d'être porteurs d'une carte de circulation spéciale visée par le Préfet de la Seine. Le guide paiera sa place.

UN ESSAI AU BORD DE LA MER

Les demandes nous sont arrivées nombreuses pour le mois d'août, trop nombreuses pour la place restreinte dont nous disposons. La désignation des camarades bénéficiaires se fera comme nous l'avons annoncé par voie de tirage au sort, le 11 courant, à 3 heures de l'après-midi. Le tirage sera public. Les camarades désignés seront informés aussitôt par lettre individuelle. Nos maisons resteront ouvertes également pendant tout le courant de septembre. Les ménages d'aveugles ou les aveugles célibataires avec guide qui désireraient y

aller du 1^{er} au 15 septembre ou du 15 septembre au 30 octobre devront adresser leur demande aux bureaux de l'Union, 38, rue du Mont-Thabor. La liste sera close le 10 août, et le tirage au sort aura lieu le 11 août si le nombre des demandes est plus grand que les places disponibles. Bien entendu, les camarades qui ont déjà écrit pour le mois d'août peuvent, s'ils le désirent, maintenir leur demande pour le mois de septembre.

PROTHESE ET APPAREILLAGES

Lors du récent Congrès interallié des Invalides tenu à Bruxelles, les représentants de diverses associations d'invalides de France ont montré l'utilité et même la nécessité de perfectionner les appareils utilisés par les mutilés.

Ces appareils à peu près au point pour les membres inférieurs sont au contraire tout à fait insuffisants pour les membres supérieurs.

Nous engageons les camarades qui sont intéressés à la fabrication des appareils orthopédiques ou même ceux qui pourraient avoir quelques suggestions à formuler à se mettre en rapport avec le Comité permanent interallié à Bruxelles, place Georges-Brugmann, qui centralise et étudie toutes propositions utiles.

ATTRIBUTION DE MACHINES A ECRIRE

Nous extrayons du procès-verbal de la dernière Conférence des Œuvres d'Assistance aux Aveugles, du 7 juillet 1921 :

« Machine à écrire Le Braille.

« Invention Berger Martinez.

« *L'Office National* se propose d'attribuer des machines à écrire aux aveugles dans des conditions analogues à celles qui régissent l'attribution des machines à coudre aux veuves de guerre, c'est-à-dire à ceux qui ont le plus de charges de famille. Le détail de ces conditions sera ultérieurement donné. »

CARTE D'IDENTITE

Nous informons nos camarades que pour la bonne règle et dans leur intérêt même, il est indispensable qu'ils possèdent une carte d'identité de l'Union.

Les camarades qui n'auraient pas encore cette carte sont priés de nous envoyer deux photographies de 3 centimètres sur 4 ou une simplement pour en permettre l'établissement.

Notre camarade Pavil nous prie d'insérer ses remerciements à l'Union des Aveugles de Guerre pour les renseignements utiles qu'elle donne aux camarades dans son Bulletin; il a pu ainsi acheter une petite maison dont il est enchanté.

Notre camarade Fauvel nous prie d'insérer la note suivante : Les camarades de la région de l'Ouest sont priés de donner leurs noms prénoms, adresses et professions au camarade Fauvel, 11, rue Vicairie, Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord). Ce camarade se propose de créer une coopérative d'ouvriers aveugles de guerre pour faciliter l'achat des matières premières et la vente des produits fabriqués.

Notre camarade Guevello, 9, passage Davau, Paris (14^e), avise les tricoteurs qu'il met en vente ses deux machines à tricoter marques « Dubied » et « Walter », avec leur matériel, état de neuf.

Pour tous renseignements, se mettre en rapports avec lui.

AVIS

Le Bureau médical de la direction du Service de Santé nous prie d'insérer la note suivante :

M. le docteur Walther, ancien chirurgien des hôpitaux de Paris, ouvre à l'usage des anciens militaires atteints de cicatrices vicieuses ou adhérences nerveuses, une consultation gratuite, le samedi à 10 heures, à la Maison des Diaconesses, 14, rue du Sergent-Bauchat, Paris (12^e).



Chronique de l'U. A. G.

ENTRE NOUS

NAISSANCES

Notre camarade et Mme Bretin (Pierre), nous font part de la naissance de leur fils André, le 30 mai 1921.

Notre camarade et Mme Mazaudier (François), nous font part de la naissance de leur deuxième enfant, le 25 mai 1921.

Notre camarade et Mme Jacquelin (Pierre), nous font part de la naissance de leur fils, le 30 mai 1921.

Notre camarade et Mme Grosbois (Georges), nous font part de la naissance de leur fils Jean-Lucien, le 2 juin 1921.

Notre camarade et Mme Levy Mimoun, nous font part de la naissance de leur enfant, né le 25 mai 1921.

Notre camarade et Mme Bitsch (Joseph), nous font part de la naissance d'une fille, Madeleine, le 24 mai 1921.

Notre camarade et Mme Adam, nous font part de la naissance de leur troisième fille.

Notre camarade et Mme Tauzia, nous font part de la naissance de leur fille Odette, le 7 juin 1921.

Notre camarade et Mme Greard (Henri), nous font part de la naissance de leur troisième enfant, le 10 juin 1921.

Notre camarade et Mme Robert (Maurice), nous font part de la naissance de leur fils Claude, né le 8 juin.

Notre camarade et Mme Duflet (Léon), nous font part de la naissance de leur fils Léon-Joseph, le 21 mai 1921.

Notre camarade et Mme Conan (Albert), nous font part de la naissance de leur fille Anne-Marie, le 16 juin 1921.

Notre camarade et Mme Bertrand (Albert) nous font part de la naissance de leur fils Jean-Charles.

Nous adressons nos bien sincères félicitations aux heureux parents et nos vœux de prospérité aux bébés.

MARIAGES

Notre camarade Raveleau (Marcel) nous fait part de son mariage avec Mlle Emilia Aucoin, qui a été célébré le 7 juin.

Notre camarade Fetas Boukeur nous fait part de son mariage avec Mlle Gholamallah, qui a été célébré le 3 juillet.

Notre camarade Nottin (Georges), nous fait part de son mariage avec Mlle Geneviève Guzet, qui a été célébré le 11 juin 1921.

Notre camarade Léger (Jules), nous fait part de son mariage avec Mlle Boniface qui a été célébré, le 28 juin 1921.

Notre camarade Petitdidier, nous fait part de son mariage, qui a été célébré le 20 juillet, à Lyon.

Nous adressons aux jeunes époux tous nos vœux de bonheur.

DÉCÈS

Nous apprenons le décès de la femme de notre camarade Gailly, survenu le 13 juin 1921.

Nous exprimons à notre camarade nos plus vives condoléances.

Procès-verbal de la Séance du Conseil d'Administration du Dimanche 29 Mai 1921

La séance est ouverte à 10 heures du matin.

Sont présents : Goubin, Roy (Georges), Gudefin, Boetzel, Izaac, Amar, Arnault, Bertrand, Chautard, Delage, Dufourc, Favret, Héron, Laffargue, Noireaux, Roy (René), membres du Conseil ;

Les camarades Sainte-Rose, Virot, Mansion.

Izaac informe aussitôt le Conseil que M. Heuzé, aveugle de guerre, ancien membre de l'Union, demande à assister à la séance d'aujourd'hui. Il demande l'avis du Conseil à ce sujet.

Arnault est opposé à l'autorisation ; Laffargue déclare que si rien dans les statuts ne l'interdit, le Conseil peut autoriser l'admission de M. Heuzé.

Gudefin fait observer que l'admission de ce dernier ne peut être motivée que par la discussion de la lettre déposée par quelques camarades, lettre dont il est un des signataires. Or, cette lettre étant retirée et une nouvelle étant déposée, il n'y a pas lieu de se poser la question.

Favret intervient : « Admettons-le, dit-il, mais que ce soit entendu que c'est à titre absolument exceptionnel. »

Izaac fait observer qu'en l'absence de toute l'Assemblée générale le Conseil peut prendre des décisions sur tout ce qui n'est pas contraire aux statuts.

Le président met l'admission aux voix ; les membres présents votent pour l'admission de M. Heuzé à l'exception de Gudefin qui vote contre et de Arnault qui s'abstient.

Izaac propose une modification à l'ordre du jour. Il dépose une

motion d'ordre pour discuter deux questions nouvelles. La raison en est dans l'urgence de la question et il reste entendu qu'il ne s'agira que d'une délibération de principe qui ne prendra sa valeur définitive qu'après la consultation des membres de province.

PREMIÈRE QUESTION

Izaac. — Le Comité d'action qui a succédé à l'ancien Comité d'entente nous a demandé d'adhérer au groupement d'association qu'il représente ; on doit s'abstenir car ce groupement lui paraît purement départemental tandis que l'Union a ses membres répartis sur tout le territoire français.

On met aux voix la motion suivante : Le Conseil d'administration ne croit pas utile pour le moment d'adhérer au Comité d'action, les aveugles de guerre étant répandus sur tout le territoire et ce Comité d'action paraissant un groupement purement départemental.

Adopté à l'unanimité.

DEUXIÈME QUESTION

Projet de pension. — Izaac rappelle qu'à l'Assemblée générale de février il y a dit que nous n'obtiendrions rien de mieux au point de vue pension si nous étions unis avec d'autres associations de mutilés. Nous avons réussi l'an dernier à créer la séparation des grands mutilés et des autres. Nous avons fait porter la pension des aveugles à 6.000, mais actuellement, les indemnités pour enfants nous paraissent insuffisantes. Nous poursuivons une surpension effective pour les blessures multiples. Nous voudrions mettre au point la question des veuves, des ascendants et des militaires de carrière.

Aujourd'hui, le projet About semble devoir donner satisfaction au désir exprimé par la dernière Assemblée générale, en ce qui concerne les blessures multiples, les majorations pour enfants, les grades. Cependant, le projet de 6.000 fixes que nous voulions n'est pas défendu par le projet About, qui propose 3.000 fixes et un complément variable selon le coût de la vie. Actuellement, en tenant compte du coût moyen de l'existence, nos pensions devraient être portées approximativement à 6.500 francs. Ce complément serait variable chaque année. L'Union fédérale, société puissante, s'est ralliée, après discussion, à ce projet. Il serait nécessaire que le principe de 3.000 fixes à complément variable soit adopté pour que l'Union puisse prendre position.

Laffargue explique que le capitaine demande, en somme, la confiance pour discuter le projet ; il est convaincu qu'avec cette nouvelle base les aveugles ne seront jamais au-dessous de 6.000 francs. Il prend pour base les traitements accordés par les administrations et les grandes compagnies, traitement qui ne descend pas au-dessous de 7.000 francs. A son avis, on doit accorder la confiance sous réserve que les quatre autres points soient défendus.

Sainte-Rose : « Pourquoi prendre une base incertaine qui ne sera jamais fixe ? C'est mettre les camarades dans une incertitude sans cesse renouvelée. »

Izaac : « Nous avons défendu les 6.000 fixes et insisté, mais l'Etat ne paraît pas vouloir s'engager à payer pour l'avenir à ce taux, d'autant que ces mesures s'appliqueraient aussi aux camarades de la classe 1920 qui peuvent être blessés sur le territoire d'occupation. »

Roy (Georges) constate que le point de vue du capitaine Izaac est celui de divers députés à qui il a parlé de la question.

Amar répond à Laffargue qu'on pourrait adopter le projet si on est certain de ne pas descendre au-dessous de 6.000.

Laffargue dit que c'est une question de principe pour l'Etat, car la base du coût de la vie est le seul taux que l'Etat puisse prendre pour augmenter les pensions. Il ne peut pas perdre de vue qu'un tel engagement l'entraînerait loin dans l'avenir.

Amar ne pense pas que cela soit ainsi, puisqu'il s'agit en somme de seulement 10.000 pensionnés qui sont appelés à s'éteindre rapidement.

Goubin remarque qu'il faut compter avec les autres réformés 100 o/o, les tuberculeux, par exemple, qui sont très nombreux.

Izaac intervient en disant qu'on se trouve en face d'un problème où chacun doit prendre ses responsabilités. A son avis, si l'on s'obstine dans la voie des 6.000 fixes, on risque de ne rien obtenir.

Favret se rallie au capitaine Izaac et insiste pour que dans le projet About les ascendants et les veuves des aveugles de guerre aient droit à pension et que les veuves touchent une pension normale.

Arnault dit que l'on pourrait accepter le principe de 6.000 fixes si l'Etat donne l'assurance que le complément ne fera pas descendre la pension au-dessous de 6.000 avant un temps déterminé à partir de la date du vote.

Dufourc propose la mise aux voix ; le Conseil vote la motion suivante :

« Le Conseil invite le bureau à étudier le projet About avec la défense des quatre points principaux, à savoir :

« 1° Blessures multiples ;

« 2° Majorations pour enfants ;

« 3° Militaires de carrière ;

« 4° Principe de l'échelonnement par grade.

« Sous réserve que l'Etat s'engage à ne pas abaisser les pensions au-dessous de 6.000 francs pour ceux ayant déjà touché cette somme. »

Le Conseil adopte la motion à l'unanimité.

Izaac conclut en faisant remarquer au Conseil qu'il devra revenir sur cette question qui n'était pas à l'ordre du jour et qu'il faudra prévenir les camarades de province et demander leur avis.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance.

Adopté.

Lecture de la lettre des camarades Heuzé, Chautard, Michel, Sainte-Rosé, Robert, René Roy, Virot, Vigny, en remplacement d'une lettre signée de sept aveugles et qui a été retirée par Chautard au nom des signataires. Cette lettre tendait à former la ligue dite « de Vrais Aveugles de Guerre ».

Le Conseil décide de prendre acte de cette lettre bien que les membres de province n'aient pas pu en être saisis.

M. Heuzé a demandé à assister à la séance pour discuter sur la délibération, le Conseil a accordé.

Après lecture, le Conseil est unanime à constater que cette deuxième lettre est inspirée du même esprit et a la même teneur que la première. Il n'y a pas de faits nouveaux, et le Conseil décide la discussion immédiate.

Chautard est prié de s'expliquer sur les buts et la pensée des signataires de la lettre. Il explique qu'ils veulent former un groupement de véritables aveugles, d'aveugles qui ne voient pas clair. Ce groupement n'est nullement dirigé, dans l'esprit des signataires, contre l'Union des Aveugles de Guerre; il n'a nullement l'intention de se substituer à l'U. A. G. ni de lui nuire: c'est, en d'autres termes, une simple ligue. Il s'agit, en somme, d'une réunion de camarades présents analogue aux réunions corporatives, aux autres qui existent déjà formées par les membres de l'U. A. G.

M. Boetzel intervient. Il remarque la similitude des deux lettres; il dit toute sa peine à lui, clairvoyant, de constater une pareille scission entre mutilés pareillement intéressants.

Pourquoi établir entre camarades blessés au front et devenus aveugles par maladie contractée au service une différence qui va jusqu'à l'exclusion des derniers, et du reste, comment établir cette différence ?

Celui qui, devenu malade et aveugle par maladie contractée en service est-il moins intéressant que celui qui se sera blessé par imprudence, quelquefois loin du front effectif ?

M. Boetzel prête son concours à tous les aveugles du fait de la guerre, sans conditions ni réserves, car l'État a sanctionné, selon lui l'égal intérêt qu'on doit aux uns et aux autres en leur accordant leur pension.

Les groupements corporatifs qui existent sont utiles puisqu'ils réunissent des camarades de même profession; ils répondent à un but net et précis; les groupements provinciaux sont également nécessaires pour permettre une cohésion plus grande entre les camarades d'une même région, pour émettre des vœux et les transmettre; mais la formation d'une ligue qui prétend n'admettre que des aveugles blessés au front ou en service commandé est une véritable scission selon lui.

La décision n'est pas aussi aisée à établir que le déclarent les signataires. Et le trésorier affirme une fois encore ses regrets et dit que s'il y avait deux groupements, il se verrait dans l'obligation de donner sa démission.

Héron : « Nous sommes tous aveugles de guerre, par conséquent des camarades; blessés à l'arrière, blessés à l'avant, nous sommes toujours de la même famille; mais il ne faudrait pas que l'U. A. G. soit le ramassis de tous les aveugles. Mais s'il y en a parmi l'Union qui ne méritent pas ce titre, il ne faut absolument pas de nouveau groupement qui nous affaiblirait. Nous devons rester tous ensemble, et faire bloc. »

Amar : « Pourquoi parle-t-on de clairvoyants, puisqu'on n'admet plus, en principe, d'aveugles au-dessous de 100 o/o ? »

Laffargue : « Il est excessivement difficile d'établir différentes catégories entre réformés de 100 o/o. Ces catégories ne paraissent même pas avoir leur utilité. En tout cas, il ne serait pas nécessaire de former une autre Société. »

Quelques camarades signataires interviennent ensemble pour dire que les quelques cas scandaleux qu'il peut y avoir ont suffi pour nuire à quelques camarades complètement aveugles, dans l'esprit du public.

Laffargue reprend : « C'est là une exagération, une petitesse qu'il ne faut pas répandre. Les vrais aveugles n'ont pas besoin de réhabilitation. » Il n'en veut pour preuve que l'opinion du seul clairvoyant qui a parlé, M. Boetzel. Il faut simplement faire la police si vraiment il y a quelques exceptions; mais il faut qu'on nous aide.

Heuzé a signalé un seul cas très précis, mais il n'a apporté aucune preuve ni aucune déclaration écrite.

Lecture est donnée de la lettre ci-après du camarade Antoine, blessé au front.

« J'ai été très surpris en lisant la lettre de nos camarades désireux de fonder une ligue de vrais aveugles de guerre. Je désapprouve complètement leur initiative et estime qu'elle ne peut que nous être nuisible.

« Ils disent que la ligue ne portera pas ombrage à l'U. A. G. Je pense le contraire. Il ne peut pas exister côte à côte deux associations d'aveugles de guerre sans que celles-ci soient concurrentes. Que pensera le public ? Il dira : « Que les aveugles se mettent d'abord d'accord entre eux et après nous verrons. » La ligue prétend grouper de vrais aveugles de guerre; que seront alors ceux qui, comme moi, feront partie de l'U. A. G. et ne feront pas partie de la ligue ?

« On prétend établir une ligue de démarcation nette entre les aveugles de guerre et les autres. Or, la lettre annonçant le projet de création de la ligue prête déjà à confusion. On y lit d'une part que la ligue comprendra les aveugles blessés au front ou en service commandé. On y lit d'autre part que la ligue ne doit comprendre que ceux qui sont aveugles par blessure. Il y a contradiction parce qu'on

a pu devenir aveugle en service commandé sans avoir été blessé au front. Si mes camarades réussissent à constituer leur ligue, je suis persuadé que dans très peu de temps ils auront parmi eux des aveugles qui ne seront pas précisément des aveugles de guerre, Si on veut se donner la peine de fouiller minutieusement les archives de toutes les sociétés on trouvera toujours qu'elles comprennent des membres qui ne devraient pas en faire partie si on s'en tenait rigoureusement à la lettre des statuts. Je citerai par exemple le cas de la ligue « Pro Familial » qui comprend des célibataires et des gens mariés sans enfants. Il fait partie d'une association d'anciens combattants. Nous avons eu toutes les peines du monde à définir ce mot et notre société comporte inévitablement des personnes qui ne sont pas tout à fait ce qu'on peut appeler des anciens combattants.

« Je constate que parmi les promoteurs de la ligue il y a deux membres du Conseil d'administration de l'U. A. G. Ils auraient fait œuvre plus utile en cherchant à faire de notre union une union répondant mieux à son nom, si cela est possible. Nos camarades ne mettrons pas en doute le fait que notre union est en très grosse majorité composée de vrais aveugles de guerre. Le Conseil se conforme aux vœux de cette majorité. Admettons qu'il y ait une cinquantaine de nos membres qui sont devenus aveugles en dehors de la guerre. Je ne crois pas qu'il y en ait plus. Il n'y aurait alors qu'à les rechercher et à appliquer les statuts. Voilà dans quel sens il aurait pu être utile pour nos camarades de porter leur activité. Mais l'un d'eux semble se désintéresser complètement ou presque de ce qui se passe à l'Union.

« Enfin ce n'est pas au moment où l'U. A. G. vient d'être reconnue d'utilité publique qu'il faut, volontairement ou non, lui jeter des bâtons dans les jambes.

« Puisque la lecture de la lettre de nos camarades est portée à l'ordre du jour de la séance de dimanche, je propose au Conseil de faire une démarche auprès d'eux pour les faire revenir sur leur intention en leur montrant le danger et en leur faisant voir de quel côté il est préférable de chercher la solution. »

Le camarade Roy René déclare qu'après avoir entendu les arguments déjà précités et écouté la lecture de la lettre d'Antoine il se rallie tout à fait à son opinion et renonce à l'idée d'une ligue de vrais aveugles de guerre. Il s'excuse de ne pouvoir venir aux réunions du Conseil qui ont lieu généralement le samedi ; mais il est pris ce jour-là.

Izaac est heureux de constater qu'il est personnellement en parfait accord avec Antoine.

Il y a une exagération manifeste lorsque certains camarades parlent de la mauvaise exécution des statuts. Il est très possible que l'Etat se soit trompé et ait admis comme réformés à 100 o/o quelques camarades qui y voient quelque peu ; encore faut-il se défier de généralisations trop hâtives et bien se dire que 100 o/o a pu être donné

par les médecins à des camarades parce qu'ils considéraient leur vision comme pratiquement perdue.

Quoi qu'il en soit, Izaac affirme qu'il y a à l'Union 1.600 aveugles nettement du fait de l'ennemi sans discussion possible ; 600 autres ont été réformés dans des conditions telles qu'il n'est pas douteux que l'Etat leur donne une pension.

C'est là une question médicale fort grave que nous ne pouvons avoir la prétention de trancher nous mêmes. Il peut se faire qu'il y ait quelques sujets isolés qui aient pu tromper l'Etat, mais qu'on apporte des preuves. Sur quelles bases s'appuierait l'Union pour mettre en doute ce que les commissions compétentes ont décidé ?

Boetzel : Nous nous élevons tous contre les décisions malencontreuses s'il y en a ; mais comment obtenir la revision de ces pensions dans la pratique ? Allez-vous vous-même les signaler à l'Etat ?

Izaac : « Il ne faut pas songer à une intervention auprès de l'Etat qui doit avoir ses moyens de police ; il y a peut être moyen d'obtenir le départ de l'Union de ceux qui ne seraient pas aveugles ou qui ne le seraient pas du fait de la guerre. Le Conseil ne manquera pas de prendre des sanctions. Mais il ne faut pas se hâter de prendre des décisions à ce sujet. Un camarade qui aura 1/100 de vision, c'est-à-dire dont la vision sera réduite à la perception lumineuse, direz-vous donc que ce camarade n'est pas aveugle ? »

Chautard et Sainte Rose se rallient au point de vue général et abandonnent dans leur esprit l'idée de la formation d'une ligue, sous réserve, cependant que l'Union affirme sa volonté de faire ses efforts pour ne pas comprendre l'introduction au sein de l'U. A. G. de membres qui n'en seraient point dignes.

La motion suivante est présentée :

« Chaque fois que deux camarades appartenant à l'Union signaleront un membre de l'U. A. G. non aveugle du fait de la guerre, le bureau ouvrira une enquête dans le but d'obtenir le départ de ce membre. »

La motion est adoptée à l'unanimité.

L'insertion de la lettre est refusée.

La séance est levée à 11 h. 1/2.

La prochaine séance est fixée au samedi 11 juin.

Réunion de la Section des Masseurs du 24 juin 1921

Étaient présidents : Favret, Grillet, délégués.

Excusés : Gudéfin, Seguin. Assistaient à la séance les camarades : Brunet, Flecniakoska.

Lecture de la lettre adressée à M. le Président de l'Œuvre des Masseurs Aveugles de la Guerre tendant à l'admission comme

membre du Comité ou comme auditeur consultatif de l'Œuvre d'un masseur diplômé de ladite œuvre. En cas d'acquiescement, ce membre sera choisi à l'Assemblée générale des masseurs.

Lecture de la lettre du camarade Vichet.

La circulaire du 17 décembre 1919 relative à l'emploi des masseurs aveugles dans les hôpitaux lui sera adressée.

Demande à la Société des Amis des Soldats Aveugles de vouloir bien afficher la liste des masseurs dans leur magasin du Faubourg Saint-Honoré.

Rappel au bureau des questions ouvrières et sociales du Ministère de la guerre, de la demande d'audience relative à l'assimilation aux infirmières permanentes des masseurs aveugles employés dans les hôpitaux militaires.

La date de l'Assemblée générale sera fixée à la prochaine réunion qui a lieu le 30 juillet.

Compte Rendu de la Séance des Tricoteurs du 19 Mai 1921

La séance est ouverte à 15 heures. Sont présents : Hourcade, Président, Thuilliez et Girouard, Commissaires, et les camarades : Charpentier Martin, Charlat, Andrieu, Cladier, Leboindre, Bouillard, Nicolas, Chenenaille, Héron, Roy Georges, Goubin, Odoule, Boucher.

Le Président adresse des remerciements au *Phare de France* qui offre aimablement la salle de réunion. Il passe ensuite à un exposé de la situation des tricoteurs ; comme dans la plupart des commerces et peut-être plus encore qu'ailleurs, on a constaté dans le tricotage un arrêt général ; l'écoulement ne se fait pas, et c'est là une des premières questions qu'il y a lieu d'étudier.

Andrieu s'étonne tout d'abord du nombre relativement restreint des camarades présents, et, approuvé par ceux-ci, il fait énergiquement appel à l'union des tricoteurs de la région parisienne et demande que certains d'entre eux ne gardent pas une attitude aussi désintéressée (ou passive).

La parole est ensuite donnée à Thuilliez, rapporteur de la Commission.

Celui-ci déclare que cette dernière s'est réunie à deux reprises et que les projets de la création, par les aveugles eux-mêmes, d'une coopérative ou simplement d'un entrepôt de matières premières y ont été soigneusement étudiés. Les difficultés étant très nombreuses, la

Commission a conclu qu'il serait préférable d'abandonner de tels projets, tout établissement de ce genre risquant de n'être que de trop brève durée.

Jugeant plus utile de s'adresser aux œuvres, Thuilliez a fait auprès de deux d'entre elles des démarches à titre privé, mais il peut néanmoins en communiquer officieusement les résultats.

Ayant exposé à Mme Lévy-Dhurmer, Secrétaire générale du Foyer, la nécessité de la création d'un office de vente et d'un entrepôt de matières premières et cette démarche concordant avec des événements généraux, le Foyer serait disposé à se mettre à l'étude de ces questions, mais comme cette œuvre n'est jusqu'à présent qu'une œuvre d'assistance, pour qu'une telle évolution se produise, il serait nécessaire que toutes les associations fassent connaître indistinctement ce qu'elles veulent et ce qu'elles peuvent faire dans l'organisation du travail.

Enfin, bien que parmi les projets du Permanent ne figurât pas encore la création d'un office de vente, au cours et à la suite d'une entrevue avec Thuilliez, M. Raverat (Commissaire général du Permanent B.F. pour l'Europe), a donné à ce dernier l'assurance que cette question serait soigneusement étudiée concurremment avec celle de l'entrepôt de matières premières.

Héron, qui a également vu M. Raverat, confirme ce résultat, et ajoute que le Permanent, ayant à sa disposition une tricoteuse de profession, établirait lui-même les modèles à reproduire par les camarades. De ce fait, comme les œuvres paraissent décidées à étudier l'organisation du travail, Thuilliez juge qu'il n'y a pas de temps à perdre, et que le moment est venu d'adresser à toutes les associations un vigoureux appel pour que leurs intentions soient clairement et promptement connues.

Andrieu demande s'il ne serait pas bon de s'aboucher avec les Ministères ; plusieurs font remarquer que ces travaux sont parfois mis en adjudication qui veut dire contrat, ce qui pourrait être pour la collectivité un engagement imprudent ; d'autre part, ces articles de qualité très médiocre sont produits par des grandes maisons qui, sur la quantité, trouvent un bénéfice qu'aucun camarade ne trouverait travaillant relativement peu. Toutefois, cette idée peut être retenue, et présentée à l'œuvre qui s'occupera du travail.

Le Président met finalement aux voix la résolution suivante :

Dans une première rencontre, par les déclarations venues de toutes parts, les tricoteurs, aveugles de guerre de la région parisienne ont constaté que l'écoulement de leurs produits était à peu près nul, d'où : « Arrêt général du travail » ;

Réunis au *Phare de France* le 19 mai 1921, pour examiner les moyens de dénouer la crise, les tricoteurs en sont arrivés aux conclusions suivantes :

1° Nécessité d'un entrepôt fournissant la laine dans les meilleures conditions de qualité et de prix ;

2° Nécessité d'un « Office » chargé d'assurer l'écoulement régulier de leur fabrication par : commission, représentation, exportation, etc., etc...

Si le premier de ces deux organismes est nécessaire, le second est ce qu'il y a de plus urgent.

Pour la réalisation de ces organismes, les tricoteurs se rendent compte qu'il faut des éléments et des moyens qui leur font défaut. Leur pensée se tourne vers les associations organisées pour le bien des aveugles de guerre où ils ont des « amis » sûrs autant que dévoués.

D'un commun accord, les tricoteurs adressent à toutes les Associations un respectueux et pressant appel, les priant de venir à leur secours.

Ils expriment le désir d'entrer, le plus vite possible, en relations avec les Associations disposées à répondre à leur appel pour mieux exposer leurs besoins et leurs vœux.

En conséquence, les tricoteurs prient le bureau de l'U. A. G. de transmettre d'urgence la présente résolution aux dites associations.

Girouard, pour des raisons personnelles, ne pouvant remplir les fonctions de Commissaire, demande à être remplacé. Le Bureau est ensuite définitivement complété et constitué comme suit :

Hourcade est nommé président ;

Thuilliez, rapporteur,

Leboindre, vice-président ;

Roy Georges, Héron, commissaires,

Caron, commissaire suppléant.

Pleins pouvoirs leur sont conférés, pour toute action concernant la corporation des tricoteurs.

La moitié de la Commission sera renouvelable par semestre.

Il est, en outre, décidé que les assemblées des tricoteurs auront lieu à chaque trimestre, mais le Bureau pourra convoquer les tricoteurs à une assemblée extraordinaire s'ils le jugent utile.

Goubin et Thuilliez donnent leur avis sur la répartition du travail, au cas échéant.

Le tricotage, comme toute branche commerciale, subira inévitablement des fluctuations d'activité et de ralentissement ; il en ressort donc que le travail devra être judicieusement réparti à ceux qui, avant tout, sont désavantagés par la loi ; c'est-à-dire à ceux dont la surpension n'entre plus en ligne de compte, et à ceux dont les charges de famille sont imparfaitement équilibrées par la pension attribuée aux enfants.

Roye fait remarquer qu'il faudrait prendre en considération ceux qui ont charge d'ascendants.

La séance est levée à 17 heures.

REUNION DES BROSSIERS. — SECTION PARISIENNE

Les brossiers de la région parisienne se sont réunis à l'U. A. G. samedi 25 juin à 3 heures, au siège social de l'Union des Aveugles de Guerre. Les brossiers ont définitivement élu comme commissaires : Malgat (Président) ; Courteix, Saillot, Meunier, Labarre. Et la section, après discussion, a donné mandat à ces commissaires d'étudier toute question relative au travail, et prendre au nom de la section les décisions qu'il conviendrait.

La prochaine réunion sera ultérieurement fixée et la date paraîtra sur le Bulletin, ou s'il y a urgence des convocations seront faites individuellement aux brossiers ayant adhéré à la section.

AVIS AUX BROSSIERS

A la demande des camarades, nous publions ci-dessous l'adresse d'une maison de gros qui est signalée comme ayant des prix avantageux :

Maison Nicolas, fournitures pour broserie, 99, boulevard de Charonne, Paris. Téléphone : 58-32.

AVIS AUX TRICOTEURS.

Note du camarade Serre, Lorient, 3, rue du Réservoir : Dernier cours des laines : qualité 580 C, par 5 kilos, 23 francs le kilo.

AVIS AUX CANNEURS

Notre camarade Nicomette, Arthur, domicilié rue du Breuil, à Fayl-Billot (Haute-Marne), informe ses camarades qu'il peut leur fournir de l'osier provenant de sa récolte dans les conditions suivantes :

Osier blanc de 1^{er} choix, depuis 0 m. 80 jusqu'à 1 m. 20, les 100 kilos, 320 francs ; depuis 1 m. 20 jusqu'à 3 m. 60, 300 francs ; depuis 1 m. 60 jusqu'à 1 m. 90, 270 francs.

Osier non décortiqué assorti et sec : les 100 kilos, 40 francs.

Les envois sont faits contre remboursement à partir de 50 kilos.

Les frais de port sont à la charge de l'acheteur.

Nominations dans la Légion d'honneur

(Journal Officiel du 21 Juin 1921)

CHEVALIERS :

Abraham (Pierre-Augustin-Georges), ex-soldat au 11^e rég. de cuirassiers.

Albespy (Charles-Camille-Maurice), ex-caporal au 4^e rég. d'infanterie coloniale.

Allais (Louis), ex-soldat au 79^e rég. d'infanterie.

André (Paul-Jean-Marie), ex-soldat au 249^e régiment d'infanterie.

Aronowski (Israël), ex-soldat au 112^e régiment d'infanterie.

Bailly (Octave-Fernand), ex-soldat au 86^e régiment d'artillerie lourde.

Bardoux (Robert-Eugène-François), ex-sergent au 10^e régiment du génie.

Barlet (Raymond), ex-soldat au 1^{er} régiment d'infanterie coloniale du Maroc.

Baudé (Germain), ex-soldat au 12^e régiment d'infanterie.

Beaumont (Lucien-Gustave), ex-soldat au 79^e régiment d'infanterie.

Bellesœur (Joseph), ex-soldat au 227^e régiment d'infanterie.

Benoît (Jean), ex-caporal au 282^e régiment d'infanterie.

Bérard (Charles), ex-soldat au 67^e régiment d'infanterie.

Bergadieu (Pierre-Jean-François), ex-soldat au 7^e régiment d'infanterie coloniale.

Berthet (Marcel-Henri), ex-soldat au 54^e régiment d'infanterie.

Blondel (Emile), ex-soldat au 1^{er} régiment de la légion étrangère.

Boche (Florentin-Louis), ex-soldat au 117^e régiment d'infanterie.

Bonnecuelle (Fernand-Eugène), ex-soldat au 101^e régiment d'infanterie.

Bonnichon (Auguste-François), ex-caporal au 87^e régiment d'infanterie.

Boucher (Emile-Henri), ex-soldat au 168^e régiment d'infanterie.

Boudault (Pierre-Olivier), ex-soldat au 407^e régiment d'infanterie.

Bouet (Marcel-Edmond), ex-caporal au 54^e bataillon de chasseurs à pied.

Bouillon (Jacques-Joseph-Jean-Marie), ex-soldat au 1^{er} régiment du génie.

Bouzit Belkacem ben Ali, ex-soldat au 7^e régiment de tirailleurs algériens.

Bozellec (Yves-Jean-André), ex-médecin auxiliaire au 15^e bataillon de chasseurs à pied.

Briant (Auguste-Alexandre), ex-sergent au 113^e régiment d'infanterie.

Broutin (Ernest-Auguste-Camille), ex-soldat au 120^e régiment d'infanterie.

Bruckmann (Georges-Geoffroy), ex-soldat au 30^e régiment d'artillerie de campagne.

Bur (André-Edouard-Lucien), ex-caporal au 67^e régiment d'infanterie.

Burkard (Emile-Eugène), ex-sergent à la 1^{re} compagnie de génie marocain.

Cance (Jules-Louis), ex-soldat au 215^e régiment d'infanterie.

Caplot (Charles-Emile), ex-soldat au 14^e régiment d'infanterie territoriale.

Cariou (Yves-Marie-Pierre), ex-sergent au 2^e régiment d'infanterie coloniale.

Charrière (Alphonse), ex-caporal au 171^e régiment d'infanterie.

Chaumerac (Albert-Firmin), ex-soldat au 367^e régiment d'infanterie.

Clairat (Alcide-Jame), ex-soldat au 137^e régiment d'infanterie.

Claudion (Paul-Alphonse-Eugène), ex-caporal au 66^e régiment d'infanterie.

Conan (Albert-Guillaume), ex-maréchal des logis au 115^e régiment d'artillerie lourde.

Congretais (Auguste-Joseph), ex-soldat au 327^e régiment d'infanterie.

Couesnon (René-Victor), ex-soldat au 150^e régiment d'infanterie.

Cressent (Jules-Maximilien), ex-soldat au 51^{er} régiment d'infanterie.

Deflandre (Constant-Joseph), ex-soldat au 236^e régiment d'infanterie.

Delattre (Léon-Auguste), ex-soldat au 54^e régiment d'infanterie.

Delaunay (Albert-Armand), ex-soldat au 329^e régiment d'infanterie.

Delengaigne (François-Auguste), ex-soldat au 272^e régiment d'infanterie.

Delhomais (René-Aimé), ex-soldat au 268^e régiment d'infanterie.

Delourmel (Constant), ex-soldat au 124^e régiment d'infanterie.

Depeige (Ursin-Jean), ex-caporal au 75^e régiment d'infanterie.

Derunder (Paul-Pierre-Henri), ex-soldat au 365^e régiment d'infanterie.

Dessartre (Maurice-Jules), ex-soldat au 106^e régiment d'infanterie.

Deville (Pierre), ex-adjutant au 130^e régiment d'infanterie territoriale.

Donchet (Amédée-Alphonse-Albert), ex-soldat au 80^e régiment d'infanterie.

Dormont (André), ex-soldat au 42^e bataillon de chasseurs à pied.

Dourin (Roger-Julien), ex-soldat au 236^e régiment d'infanterie.
Douris (Etienne-Maurice-Marceau), ex-soldat au 23^e régiment d'infanterie.

Dubreuil (Olivier), ex-caporal au 139^e régiment d'infanterie.

Ducos (Louis-Dominique), ex-soldat au 283^e régiment d'infanterie.

Dumontet (Jean), ex-soldat au 2^e régiment de zouaves.

Duplan (Jean-Baptiste), ex-soldat au 405^e régiment d'infanterie.

Dupuis (Joseph-Paul-Fernand), ex-soldat au 39^e régiment d'infanterie.

Dupuy (Bernard-Marcellin), ex-soldat au 409^e régiment d'infanterie.

Draperi (Jacques), ex-soldat au 3^e régiment d'infanterie.

Félix (Marius-Louis), ex-caporal au 3^e régiment d'infanterie.

Hébert (Georges-Isidore), ex-caporal au 4^e régiment du génie.

Herouard (Auguste-Louis-Maurice), ex-soldat au 329^e régiment d'infanterie.

Heron (Aymar-Emile-Auguste), ex-soldat au 21^e régiment d'infanterie coloniale.

Houot (Louis-Ernest-Paul), ex-sergent au 17^e bataillon de chasseurs à pied.

Izembard (Ernest), ex-soldat au 2^e régiment de cuirassiers.

Jacquet (Pierre-Constant), ex-soldat au 22^e bataillon de chasseurs à pied.

Janet (Joseph), ex-soldat au 154^e régiment d'infanterie.

Jardin (Gabriel-Emile), ex-soldat au 161^e régiment d'infanterie.

Josse (Vincent-Julien-Marie), ex-soldat au 265^e régiment d'artillerie.

Juif (Georges-Marie-Victor), ex-soldat au 149^e régiment d'infanterie.

Jules (Anatole), ex-soldat au 5^e régiment d'infanterie coloniale.

LISTES D'AVEUGLES PAR DÉPARTEMENT

(Suite)



Liste des Camarades du Nord (suite)

Lebrun (Sévère), 612, rue de Lamoy, Roubaix, brossier.

Lecomte (Fernand), 16, route de la Sentinelle, Hérin, par Valenciennes.

Lefebvre (Charles-Louis), 19, rue du Transvaal, Wasquehal, brossier.

Lefebvre (Julien), à la Groise, par Castillon.

Lehouck (Auguste), à Hondeschoote, 7, rue du Sud.

Lemaire (Louis), 36, avenue de Dunkerque, Cambrai, chaisier.

Lemaire (Georges), rue du Pont-Fourneau, Fontaine-des-Nouettes baraquement 2, Le Cateau, vannier.

Lorriaux (Victor), Vertain, par Solesmes, brossier.

Lotte (Victor), 74, cité Ciment, rue des Moulins, Haubourdin.

Maez (Antonin-Arthur), à Ambouts-Cappel, Bergues, brossier.

Malezieux (Auguste), 20, rue Paul-Bert, Saint-Pol-sur-Mer.

Martin (Fernand), 14, rue du Moulin, Wahagnies, par Thumery, brossier.

Muret (Léon-Fernand), 80, rue de Turenne, Lille.

Notelet (Raymond), 216, rue Berthelot, à Bruay-s.-Escaut.

Odar (Léon), 20, boulevard de Colmar, Roubaix.

Planquette, 17, rue Denfert-Rochereau, Tourcoing.

Podevin (Félix), à Masny, par Montigny, brossier.

Ridoux (André), caporal, 5, rue Malus, Lille.

Sacardiaux (Victor), rue Pierre-Gabet, Inchy, brossier.

Seury (Henri), route de Maubeuge, au Bas-Lieu, pr Avesnes, brossier.

Sty (Jean-Baptiste), 8, rue Carnot, Provins, chaisier.

Thibault (Léonce), Auby-lez-Douai.

Torrobore (Louis-Joseph), 38, rue du Jeu-de-Mail, Dunkerque.

Trouillet (Alexandre), 16, Grande-Place, Solesmes.

Truy (Gustave), Wambaix, par Cambrai.

Van Audenaerde, 21 bis, rue Newton, Lille-Ésquermes.

Van Berselaest, 66, rue de Lille, Lambersart.

Vandersternen (Albert), 38, rue des Anges, Roubaix, brossier.

Vanluggène (Pierre), 101, rue Basse, Tourcoing.

Verpoort (Louis), 120, sentier Étienne-Dollet, Hellemmes-Lille.

Villette (Jules), Aniche, boulevard Drion, brossier.

Webber (Paul), 10, rue de Rubecque, Hazebrouck.

M. l'Abbé Wulleputte (Henri), 32, rue du Prieuré, Fives-Lille.

Liste des Camarades de l'Oise

Belhomme (Henri), 26 bis, rue Voltaire, Breteuil-Ville, par Breteuil-Embranchement.

Debeaupuis (Raymond), 11, rue des Couturelles, Estrées-Saint-Denis.

Delacourt (Joseph), Fay, par Agnetz, brossier.

Delacroix (Léon), 94, faubourg Saint-Jacques, Beauvais.

Delafosse (Gratien-Paul), Bouillant, par Crépy-en-Valois, brossier.

Delaunay (Sylvain-G.), 35, faubourg Saint-Jean, Beauvais.

Dimitreff-Doutscheff (Antoine), à Saint-Sauveur, brossier.

Dolé (Narcisse), Saint-Sauveur.

Fondement, rue de la Poterie, à la Croix-Saint-Ouen, près de Compiègne.

Francart (Julien), à Ercuis, brossier.

Franjus (Abel), Acy-en-Multien, manœuvre.

Gobert (Etienne-Ludovic), 16, rue de Gisors, Chaumont-en-Vexin.

Vescadieu (Victor), Jaux.

Robillard (René-Charles), Saint-Rémy-en-l'Éau.

Rubin (Joseph), Moyvilliers, près Estrées-Saint-Denis.

Ternois (Désiré), à Thourotte, vannier.

Turban (Auguste), 32, rue Beaugard, Beauvais.

Debout (René), Le Meux, canton Estrées-Saint-Denis.

Liste des Camarades de l'Orne

Artel (François-Georges), 46, Grande-Rue, à la Ferté-Macé, brossier-chaisier.

Aumont (Victor-Constant), Trun, brossier.

Béron (François-Pierre-Désiré), Honfleur.

Bouillon (Joseph-Jacques), aux Montceaux, par Vimoutiers, cultivateur.

Carel (Armand), Messei.

Dessartre (Maurice), ferme du Petit-Cutesson, Vimoutiers.

Doguet (Gabriel), rue des Moulins, Regmalard, brossier.

Fleury (Henry-Adrien), Chaumont, par Gracé, brossier.

Guay (Clément), 117, Grande-Rue, Alençon, brossier.

Héroin (Albert), ferme de la Vallée, La Perrière, cultivateur.

Jardin (Armand), Le Bosc-Renoult.

Édouard (Joseph), 13, ruelle Météé, Alençon, brossier-chaisier.

Julie (Albert), à Rainette, près Flers, brossier.

Laird (Victor), Beauchêne.

Leroux (René-Germain), Saint-Euroult-de-Montfort, par Gracé, brossier.

Morand (Henri), 132, Grande-Rue, Alençon, relieur.

Morin (Albert, Igé, brossier.

Orange (Henri), chez M. Salle, à la Falvallière, par la Ferté-Macé.

Salles (Auguste), Dompierre, par Champsecret.

Soubien (Ernest), Taillebois, brossier.

Thibault (Henri), Orgères-sur-Touque, par Gracé, cultivateur.

Toutain (Paul), Le Mesnil-de-Briouze, par Briouze, brossier.

Liste des Camarades du Pas-de-Calais

Barbe (Albert), rue de Boston, cours Brocant, 5, Boulogne-sur-Mer.

Beurain (Alfred), Maresquel, brossier-chaisier.

Boé (Auguste), Grande-Rue, à Haines-La-Bassée, représentant.

Bourgeois (Charles), Lépine, par Vailly, canton de Montreuil, brossier.

Bridoux (Raoul), prêtre, Institution Haffreingue, rue d'Aumont, Boulogne-s-Mer.

Catto (Charles-Auguste), place du Marché, Lumbres, tricoteur.

Couteau (Henri), à Courcelles-lez-Lens ; 48, rue du Maréchal, brossier.

Crespin (Constant-Joseph-Rémy), Questrecques, par Samer, brossier.

Defrance (Eugène-Louis), 11, rue Charles-Butor, Boulogne-sur-Mer.

Degeuse (Marcel), rue des Veaux, Auchy-les-Hesdin.

Delahaye (Élie), Beurainville.

Delattre (Léon), Belle-Houllefort, brossier.

Delengaine (François-Auguste), Alquines, par Licques.

Derunder (Paul-Pierre-Henri), 128, rue de Léavers, Calais, tricoteur.

Detœuf (Abel-Joseph), route Nationale, Sainte-Catherine-les-Arras.

Dozinel, Marais-Calin, Auchy-les-Hesdin.

Dubois (René), 7, rue des Écoles, Étaples-sur-Mer, journalier.

Dusausoy (Amable), Anvin.

Erouart (Fernand), Vendin-le-Viel, étudiant en droit.

Frammery (Paul), Bony, par Fléchin.

Guy (Auguste), Le Waast, par Colembert.

Jolis (Edmond), 60, avenue de Lens, Béthune, brossier.

Jourdain (Pascal), rue de la Planche-des-Vaches, Locon, par Béthune, cultivateur-brossier.

Leblond (Auguste-Benoit), 29, rue de la Glacière, Boulogne-sur-Mer, brossier-cultivateur.

Legrand (Léonce), Roclincourt, par Arras, brossier.

Lemaire (Cyrille), 45, rue Lory, Courcelles-lez-Lens.

Lenglade (Léon), Douvrin, brossier-tricoteur.
Leroux (Emile), rue des Chamets, à Lambres-les-Aires, brossier.
Lévy (Fernand), Sains-en-Gohelle, par Nœux-les-Mines.
Lixon (Arthur), chalet Hollandais, 288, route de Loison, matelassier-canneur.
Mann (Georges), 47, rue Beurepaire, Boulogne-sur-Mer, concierge.
Mariet (Victor-Jean-Baptiste), rue de Canteraine, Saint-Pol-sur-Ternoise, tricoteur.
Martinet (Edouard), 137, rue Bomarsund, Boulogne-sur-Mer.
Occre (Charles), 191, route de Drocourt, Henin-Liétard, rempailleur de chaises.
Prudhomme, rue du Vausehale, cours Delanoy, 3, Calais-Sud, brossier.
Rousé (Clovis), Foufflin-Ricametz, par Saint-Pol-sur-Ternoise.
Royer (Michel), Ligny-Saint-Flochel, brossier.
Sénéchal (François-Auguste), 5, rue Montebello, Boulogne-sur-Mer, brossier.
Sergent (Elie), Audrehem, par Tournehem.
Ternisien (Charles), colline Beaumont, par Conchil-le-Temple.
Theréf (Georges-Joseph), 39, rue de Béthune, Saint-Pol-sur-Ternoise, brossier-canneur.
Trannoy (François-Laurent), 12, impasse Champailler, Calais, tricoteur.
Vandevoorde (Julien), 86, cité 16, Bruay-les-Mines, brossier.



Le Gérant : RIBUTOR.

Imprimerie Dubois et Bauer, 34, rue Laffitte, Paris.

COMITÉ D'ACTION

M. FRANÇOIS-MARSAL, sénateur, ancien ministre, président ;
Mlle ARBEL, vice-présidente ;
M. GOURDON, vice-président ;
M. le baron de TRAVERSAY, vice-président ;
M. BLOCH, secrétaire ;
M. l'EVESQUE, trésorier adjoint ;
M. AUTERBE, actuaire à la Compagnie l' « Union » ;
Mme BOYLESVE ;
Mme BROQUIN ;
M. Pierre CHEROT ;
Mme CHEVALIER ;
Mme CONTAMIN ;
M. DUBRANLE, inspecteur des Ecoles de Rééducation ;
M. DE FLEURIEU ;
Mlle L. GHYS ;
Mme HEBMANN ;
Mlle JALAGUIER ;
Mme LÉVY-WEISS ;
M. MAYER ;
Mme MEYER, secrétaire générale du Livre de l'Aveugle ;
M. MEYNADIER ;
M. PICHON, ancien secrétaire général de la Présidence de la République ;
M. ROUX, directeur honoraire du ministère de l'Intérieur, directeur de la Société « Les Amis des Soldats aveugles » ;
M. Joseph ROUX, directeur du Travail de la Législation ouvrière et des Assurances sociales au commissariat général de la République (Strasbourg) ;
D^r SCHNEIDER.



Liste des Donateurs

	Francs
Mme Blanche Matton, Versailles (Seine-et-Oise).....	50 »
Mme Charles Otten, Gagny (Seine-et-Oise).....	50 »
Imprimerie Dubois et Bauer.....	790 65
Mme Labrousse, Paris.....	10 »
MM. Biquard et Cie, Buenos-Aires.....	100 »
Produit d'une conférence par J.-J. Lemordant, à Nantes	310 »
Vve Limousin, Tolosa, Espagne (Transmis par <i>Les</i> <i>Annales</i>)	50 »
Emile Courtois, Saint-Dizier (Haute-Marne).....	20 »
Comptoir Parisien de la Chaussure.....	100 »
Mme Lebosse, Sainte-Adresse (Seine-Inférieure)....	50 »
Remerciements et Protection.....	150 »
Une Bourguignonne.....	25 »
M. Léon Cortès, Médéa (Algérie).....	20 »
U. N. M. R. Comité Garennois.....	50 »
Mlle L. Soultz, Paris.....	20 »
Mme Jacques, La Tour-du-Pin (Isère).....	40 »
Ecole Primaire Supérieure de jeunes filles, Saint- Gauthier (Indre)	100 »
Mme J. Tencé, Paris (16 ^e)	5 »
M. L. Bullenhammett, Gênes (Italie).....	20 »
Mme Louise Pouilles, Pamiers (Ariège).....	10 »
M. et Mme Dessauce, Paris.....	30 »
Anonyme	20 »
Comité de la Croix-Rouge française d'Alexandrie (Egyt.....	500 »
M. Berg.....sson (Haute-Vienne).....	20 »
Imprimerie.....et Bauer.....	813 15